



Département de l'OISE
Arrondissement de COMPIEGNE
Canton de NOYON
COMMUNE de CAISNES

NBRE DE CONSEILLERS :

en exercice : **15**
présents : **15**
votants : **15**

DATE de CONVOCATION :
30/03/2026

DATE D'AFFICHAGE :
07/04/2026

Délibération n°:
2026 04 03 8-2

Le maire certifie, en application de l'article L2131-1 du CGCT, que le présent acte est rendu exécutoire le

date de son dépôt en Sous-Préfecture de Compiègne au titre du contrôle de légalité.

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 060-216001180-20260403-D2026040382-DE

Séance du 03 Avril 2026

OBJET : DESIGNATION DU CORRESPONDANT INCENDIE SECOURS

L'an deux mil vingt-six, le 03 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de CAISNES convoqué le 30/03/26 s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Marie-Claude HERIOT, maire.

Etaient présents : Audrey BERTHEMET, Lucie BRUNEL, Didier CHRISTOPHE, Stéphanie DI CREDICO, Véronique DENIZART, Nicole FABRYKA, Jean-Pierre GRIS, Bruno GONCALVES, Martine HAYAMMES, Jean HELWASER, Alain JANSSEN, Marie-Claude HERIOT, Antoine KULA, Jean-Luc PERRIN, Roger RAMELET, formant la majorité des membres en exercice

Absents : -

Martine HAYAMMES a été élue secrétaire de séance.

M

me le maire présente le rôle du correspondant incendie et secours, il est l'interlocuteur privilégié du Service Départemental ou territorial d'Incendie et de Secours (SDIS) dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, les membres du conseil municipal ont désigné à l'unanimité Lucie BRUNEL correspondante incendie et secours.



*Et ont signé sur le registre tous les membres présents.
Fait et délibéré en séance. Pour copie certifiée conforme
A Caisnes le 07/04/2026
Le Maire, Marie-Claude HERIOT*

